

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC_12_284

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres
En exercice :
Titulaires : 38

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, à 18h30, le Conseil de Communauté s'est réuni à SAINT-SIGISMOND en session ordinaire, sous la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :
- Titulaires : 27
- Suppléants : 3

Date de convocation : 6 décembre 2023

Excusés ayant donné pouvoir : 5
Votants : 33

PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme FONTAINE Camille, Maire de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez (en remplacement de Mme POUPLIN Adeline)
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- M. BETAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix (donne pouvoir à M. BOUTEILLER Gilles)
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à Mme PERRIN Marie-Line)
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux (donne pouvoir à M. HENRIET Christian)

- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix (donne pouvoir à M. CHEVALLIER Jean-Claude)
- Mme CHARBONNIER Nicole, Déléguée de la commune de Vix (donne pouvoir à M. BETEAU Pascal)

ABSENTS EXCUSES :

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise

SECRETARE DE SEANCE :

- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault

OBJET : DISSOLUTION DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DE L'ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DAVID.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2007CC_12_260 du 17 décembre 2007 relative à la création de l'Ecole Intercommunale de Musique en service public administratif exploité en régie autonome ;

Vu l'acte constitutif d'une régie autonome pour l'exploitation de l'Ecole Intercommunale de Musique Vendée Sèvre Autise en Service Public Administratif ;

Monsieur DAVID expose que par délibération en date du 17 décembre 2007, le Conseil de Communauté a acté la création d'une structure de gestion autonome pour gérer l'Ecole Intercommunale de Musique sous la forme d'un service public administratif (SPA) doté de l'autonomie financière.

Considérant que par soucis de simplification administrative il convient de regrouper sur le Budget Principal l'ensemble des activités liées à l'Ecole Intercommunale de Musique :

- Les écritures de fonctionnement et d'investissement seront regroupés sur le Budget Principal.
- Les opérations entre le Budget Principal et le Budget Annexe Ecole Intercommunale de Musique n'auront plus lieu d'être : subvention du Budget Principal, refacturation du personnel mis à disposition par le Budget Principal.

Considérant que l'Ecole Intercommunale de Musique fait d'ores et déjà l'objet d'un suivi analytique sur le Budget Principal, et qu'en conséquence, la régie à autonomie financière créée en 2007 pour l'Ecole Intercommunale de Musique doit être supprimée et le budget annexe correspondant clôturé au 31 décembre 2023 ;

Considérant que le Conseil d'Exploitation consulté le 30 novembre 2023 a donné son avis favorable à la dissolution de la régie ;

Considérant que cette dissolution à compter du 31 décembre 2023 a pour conséquence :

- La suppression de la régie à autonomie financière de Ecole Intercommunale de Musique,
- La suppression du Budget Annexe « Ecole Intercommunale de Musique »,
- La reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du Budget Principal au terme des opérations de liquidation.
- Les comptes 2023 du Budget Annexe Tourisme seront donc arrêtés au 31 décembre 2023.

Monsieur le Président demande au Conseil :

- D'autoriser la suppression du Budget Annexe « Ecole Intercommunale de Musique » au 31 décembre 2023.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 21/12/2023

S'LO

ID : 085-248500563-20231212-2023CC_12_284-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la clôture du Budget Annexe « Ecole Intercommunale de Musique ».
- Acte la reprise de l'actif et du passif de ce budget dans les comptes du Budget Principal en 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 12 décembre 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



Le secrétaire de séance,

Stéphane GUILLO

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 085-248500563-20231212-2023CC_12_284-DE